



Projet éolien des Mille Vents

Atelier de co-construction n°2

Le jeudi 3 juin 2021

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1. Introduction..... | 3 |
| 2. Participants à l'atelier de co-construction | 4 |
| 3. Synthèse des échanges | 5 |
| 3.1 Sur les dernières actualités du projet | 5 |
| 3.2 Sur l'identification des points de prises de vue des photomontages | 14 |
| 3.3 Sur la co-construction des mesures d'accompagnement | 16 |
| 4. Prochaines étapes de la concertation | 20 |
| 5. Annexes..... | 21 |

1. Introduction

Dans le cadre du développement du projet éolien des Mille Vents, RWE Renouvelables France souhaite co-construire le projet avec le territoire.

Depuis juillet 2019, une démarche de concertation et de communication publique est menée sur les 4 communes concernées par le projet afin d'informer, d'échanger avec les habitants et de co-construire les éléments clés du projet. Depuis le début de l'année 2021, la co-construction autour du projet est lancée.

Le premier atelier de co-construction s'est déroulé le 23 février 2021 à la des fêtes de Bonnefond. Il avait pour objectifs d'échanger autour des premiers résultats des études et des propositions de variantes de trames d'implantation.

Pour poursuivre ces échanges, un deuxième atelier de co-construction devait avoir lieu en avril. En raison des mesures de confinement, celui-ci a été reporté au jeudi 3 juin 2021.

Afin de limiter le nombre de personnes dans la salle tout en permettant à un maximum d'habitants de participer à cet événement, l'atelier de co-construction n°2 a été réalisé en 2 sessions à la salle des fêtes de Gourdon-Murat (17h à 18h30 et 19h à 20h30).

Ce rendez-vous avait pour objectifs de :

- Partager les actualités du projet et échanger autour de la trame d'implantation ;
- Echanger autour d'exemples de photomontages et identifier des points de prise de vue supplémentaires ;
- Réfléchir aux mesures d'accompagnement pouvant être mis en place sur les communes.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de l'atelier de co-construction n°2. La synthèse des échanges est structurée par thématique et les remarques, questions et propositions émises par les participants sont retranscrites. Vous retrouverez ce document ainsi que le support de présentation sur le site internet du projet : www.projeteolien-millevents.fr

2. Participants à l'atelier de co-construction

Ce deuxième atelier de co-construction a rassemblé **19 personnes**.

Etaient présents les participants suivants :

- Clarisse BERNARD – habitante de Bonnefond
- François BERNARD – habitant de Bonnefond
- Nathalie BOURROUX – habitante de Bonnefond
- Sophie BOURZEIX – habitante de Bonnefond
- Jean-Luc COURTEIX - conseiller municipal à Pérols-sur-Vézère
- Monsieur CLEMENCEAU – habitant de Gourdon-Murat
- Jean-Yves FONFREDE – habitant de Bonnefond
- Madame FONFREDE – habitante de Bonnefond
- Katherine FORSHAW – habitante de Gourdon-Murat
- Paul FORSHAW – habitant de Gourdon-Murat
- Daniel GARAIS – maire de Gourdon-Murat
- Guy GARNIER – habitant de Pérols-sur-Vézère
- Véronique GORSSE – conseillère municipale à Pérols-sur-Vézère
- Philippe GRAINDORGE – habitant de Bonnefond
- Madame LABOURIE – habitante de Pérols-sur-Vézère
- Nathalie LORGERIL – habitante de Pérols-sur-Vézère
- Patrice LORGERIL – habitant de Pérols-sur-Vézère
- Yvette ROLLET – habitante de Bugeat
- Patrick VERGNE - 1er adjoint à la mairie de Gourdon-Murat

L'équipe RWE Renouvelables France :

- Clément CHAZALNOËL - Chef de projets éoliens
- Adrien LOISELET – Manager région Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- Matthieu Campagne – Assistant chef de projets éoliens

L'équipe concertation de Mazars :

- Ophélie JOVELIN – Consultante
- Andréa DAGUE – Consultante stagiaire
- Emilie PERRIN – Cheffe de projets

3. Synthèse des échanges

3.1 | Sur les dernières actualités du projet

Clément CHAZALNOËL et Adrien LOISELET de RWE Renewables France, ont dans un premier temps partagé les dernières actualités autour du projet. Après un focus sur les résultats de l'étude de vent, les participants ont découvert la trame d'implantation co-construite avec les bureaux d'études et les habitants lors du précédent atelier.

Vous trouverez le support de présentation de ce moment sur le site internet du projet, rubrique « les documents de concertation ».

Les caractéristiques du projet et son implantation sont les suivantes :

-  **5** éoliennes
- 170 à 180 m**
en bout de pale
-  **560 m** de distance
minimum aux habitations
-  **23 MW** de
puissance totale



Lors de cette séquence, les participants ont pu poser toutes leurs questions à RWE Renewables France. Vous trouverez ci-dessous les questions et les remarques des participants pendant ce temps d'échanges :

Sur les caractéristiques du projet éolien

Question : « Quelle est la puissance nominale des éoliennes ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : La puissance nominale des éoliennes sera d'environ 4 à 4,5 MW.

Question : « Quelles machines comptez-vous installer ? Seront-elles forcément des machines du constructeur NORDEX ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Depuis le développement du projet, nous étudions le projet avec des éoliennes NORDEX, nous avons plus d'expertises et de connaissances sur ces éoliennes, ce seront probablement ces éoliennes qui seront implantées.

Question : « À quelle altitude est le mât de mesure ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Le mât de mesure se situe à plus ou moins 800 mètres d'altitude.

Question : « Quelle sera la longueur des pales ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Les pales des éoliennes seront d'une longueur de 70 mètres.

Sur l'implantation du projet

Question : « Que signifie 971 m NGF ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : NGF signifie : au-dessus du niveau de la mer. L'armée, en raison de son radar, impose à nos installations d'être en-dessous de cette hauteur. C'est-à-dire que les éoliennes ne devront pas dépasser - en prenant en compte les reliefs présents - 971 mètres de hauteur NGF.

Question : « À quelle distance est l'habitation la plus proche des éoliennes ? »

Réponse de RWE Renewables France : La première habitation se situe à environ 560 mètres de l'éolienne E3.

Question : « Les éoliennes sont près des habitations. Pourquoi ne pas les mettre plus loin ? »

Réponse de RWE Renewables France : Cette trame d'implantation a été choisie car elle permettait de répondre à toutes les contraintes. Si nous voulions éloigner les éoliennes des habitations, certaines contraintes, notamment dues à l'armée, ne seraient plus respectées.

Question : « Pouvez-vous nous donner les coordonnées GPS exactes des éoliennes ? »

Réponse de RWE Renewables France : Nous ne pouvons pas vous donner les coordonnées GPS exactes des éoliennes avant leurs installations. Cependant, dès que nous connaîtrons les parcelles sur lesquelles les éoliennes seront installées, nous vous les communiquerons.

Question : « Quelle est l'éolienne qui devrait produire le plus ? »

Réponse de RWE Renewables France : L'éolienne qui devrait produire le plus est l'éolienne la plus au nord, soit l'éolienne E1.

Question : « Est-ce à cause des contraintes que les éoliennes sont positionnées en bordure de la zone d'études ? »

Réponse de RWE Renewables France : Initialement, les éoliennes étaient positionnées plus au Nord mais avec les contraintes liées à l'armée les éoliennes ont dû être déplacées.

Sur le raccordement et l'acheminement

Question : « Par quelles voies se feront les acheminements ? »

Réponse de RWE Renewables France : C'est une question à laquelle nous n'avons pas encore la réponse. Nous pourrions vous en dire plus lors du prochain atelier.

Question : « Combien de postes de raccordement il y aura-t-il ? »

Réponse de RWE Renewables France : Il y aura deux postes de raccordement, un au Nord près des éoliennes E1 et E2 et un plus au Sud pour le reste des éoliennes.

Sur les impacts écologiques

Question : « Nous nous interrogeons sur l'activité des éoliennes la nuit, pourront-elles tourner bien qu'il y ait des passages de chauve-souris ? »

Réponse de RWE Renewables France : Pour ce qui est du bridage des éoliennes la nuit, il peut effectivement arriver qu'elles ne tournent pas à certaines heures pour assurer la sécurité des chiroptères. Les passages des chiroptères sont connus, ils n'ont pas lieu toutes les nuits et se produisent à des heures précises à certaines périodes de l'année. Les éoliennes pourront donc tourner une majeure partie de la nuit et être bridées lors des passages des chauves-souris, sous certaines conditions de température et de pression de l'air.

Sur l'impact sonore

Question : « Pouvez-vous publier les simulations de bruit faites lors de votre étude du bruit ? »

Proposition : « Il serait bien de diffuser la bande son de votre étude au prochain atelier. »

Réponse de RWE Renewables France : Tout à fait. Nous pourrions vous communiquer ces éléments lors du prochain rendez-vous de concertation en septembre.

Question : « À quoi correspond 5 dB ? »

Réponse de RWE Renewables France : Il est important de noter que la législation française en termes de réglementation du bruit est l'une des plus strictes au monde. Les éoliennes de Mille Vents seraient de dernière génération et bénéficieraient donc de toutes les avancées technologiques. De plus, l'étude acoustique permet d'assurer le respect de la réglementation française en vigueur. Celle-ci impose une émergence maximale de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, l'émergence correspondant à la différence de bruit avec et sans le parc éolien.

Question : « Avez-vous prévu de mettre un système de serrations ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Oui, les éoliennes en seront équipées. Afin de réduire les nuisances sonores, il est possible d'apporter des améliorations technologiques aux éoliennes, comme l'inclinaison des pâles à travers un design optimisé ou l'ajout d'un système de serrations (peignes) en bout de pales. Le « système de serrations » atténue les turbulences du vent à l'arrière des éoliennes, ce qui réduit le bruit aérodynamique.

Sur la rentabilité du projet

Question : « Le parc est-il réellement rentable ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Le projet de parc éolien comporte 5 éoliennes, pour une puissance totale de 23 MW, laissant envisager sur ce site et avec les conditions de vent relevées une production estimée de 52 GWh/an. De plus, les éoliennes fonctionnent entre 75 et 95 % du temps (ADEME) pour des vitesses comprises entre 14km/h et 90km/h. Le facteur de charge - c'est-à-dire le ratio entre l'énergie que produit une éolienne pendant un an et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette période si elle avait constamment fonctionné à puissance nominale - se situe entre 22% et 25% (source RTE). Garantir un tel niveau de facteur de charge moyen est un des paramètres importants de la rentabilité d'un projet.

Question : « On remarque que les éoliennes de Peyrelevade ne tournent que très peu, nous nous demandons si cela sera pareil pour ces éoliennes ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Il est compliqué de comparer deux parcs éoliens datant de deux époques différentes. Les éoliennes que nous comptons installer seront plus récentes, plus grandes et plus performantes que celles de Peyrelevade.

Question : « Sans les subventions accordées, l'éolien serait-il rentable ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Les coûts de l'énergie éolienne ont baissé depuis 2015. En 2015, le coût de l'énergie éolienne était de 80€ par MWh. Depuis 2017, l'éolien se rapproche des sources conventionnelles comme le nucléaire et devrait se situer autour de 50€ à 60€ par MWh d'ici un à deux ans, grâce au système d'appel d'offres mis en place en 2017 qui a permis d'introduire de la concurrence dans l'exploitation de parcs éoliens et ainsi de baisser le tarif d'achat.

Question : « La recette de l'IFER revient-elle à la Communauté de Communes ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : L'Intercommunalité touchera en effet des retombées fiscales. Cependant, depuis le 1er janvier 2019, une nouvelle répartition de l'IFER a été votée : aujourd'hui, un minimum de 20% de l'IFER revient automatiquement aux communes accueillant les éoliennes, 50% à la Communauté de Communes et 30% au Département. Une répartition différente peut être décidée (en respectant toujours ce seuil de 20% pour les communes), mais c'est une décision que seuls les élus communautaires peuvent prendre. Le montant de ces taxes et donc le montant des retombées fiscales pour les communes concernées par le projet, varie en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes implantées.

Sur le démantèlement

Remarque : « Aux Etats-Unis, les éoliennes rouillent et ne sont jamais démantelées ! Nous allons nous retrouver dans la même situation ici. »

Réponse de RWE Renouvelables France : En France, cette situation n'est pas possible. Le législateur a encadré très strictement l'installation et le démantèlement des éoliennes (Code de l'Environnement et arrêté du 22 juin 2020).

Remarque : « Le coût du démantèlement et sa réalisation sera à la charge du propriétaire terrien. »

Réponse de RWE Renouvelables France : Conformément à l'article R.515-106 du Code de l'environnement et à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version modifiée du 22 juin 2020 précisant les modalités s'appliquant aux parcs éoliens, les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui parfaitement connues et cadrées par la loi. Celles-ci sont à la charge de l'exploitant du parc éolien.

En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune.

Parmi les différentes règles édictées, les textes de loi imposent, depuis le 1er juillet 2020, l'excavation de la totalité des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole. Ainsi, l'éolien est aujourd'hui une technologie parfaitement réversible, contrairement à d'autres moyens de production, il est tout à fait possible de démonter les installations et de rendre au terrain sa vocation originelle dès la fin d'exploitation du parc.

Sur l'installation d'éoliennes dans la Région

Question : « Je ne comprends pas le souhait d'installer tant d'éoliennes alors que la France se positionne très bien dans la production d'énergie nucléaire. »

Réponse de RWE Renouvelables France : La promesse de l'éolien n'a jamais été de remplacer le nucléaire. L'éolien et les énergies renouvelables plus généralement s'inscrivent dans une démarche de mix énergétique pour venir amoindrir la part des énergies fossiles dans la production d'énergie française. Et ainsi, limiter les émissions de gaz à effet de serre (en prenant en compte les cycles de vie totales des moyens de production).

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, souhaite porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030 et pour l'éolien terrestre 24 100 MW devront être installés fin 2023 (17 933 MW sont installés au 31 mars 2021).

Question : « La région a-t-elle besoin de cette production énergétique ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : L'installation de ce parc permettra de renforcer le mix énergétique qui demande un effort national et auquel votre région participe déjà avec la production des barrages.

Question : « Pourquoi implanter le parc ici ? La Corrèze est une région peu ventée. »

Réponse de RWE Renouvelables France : Le vent est ici suffisant pour assurer une production intéressante. De plus, les éoliennes actuelles sont plus performantes et permettent de capter des vents plus faibles.

Remarque : « Nous vivons dans un environnement privilégié. Nous redoutons que ce projet y porte atteinte et l'impacte visuellement. »

Réponse de RWE Renouvelables France : Le parc éolien a en effet un impact visuel, les éoliennes se verront depuis certains hameaux et certains points de vue. Cependant, dans le cadre des études de faisabilité, nous mettons en place des mesures Eviter, Réduire, Compenser (ERC). Grâce à celles-ci, il nous sera possible de limiter l'impact du parc sur certaines visibilités. Nous pourrions échanger autour des mesures compensatoires lors des

prochains rendez-vous de concertation et également à la suite des résultats des études d'impact du projet définit.

Question : « Quelle valeur le parc va-t-il apporter à la région ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : C'est une question tout à fait subjective et la réponse ne peut que l'être également. A l'instar de Peyrelevalde, le parc peut devenir une vitrine des Energies Renouvelables et attirer beaucoup de curieux.

Sur les impacts touristiques et immobiliers

Remarque : « Les touristes ne viendront plus séjourner dans les gîtes une fois les éoliennes installées. »

Réponse d'une participante : J'ai effectué un sondage auprès de ma clientèle, afin de savoir si le parc éolien les empêcherait de venir séjourner ici. Ils m'ont répondu qu'ils ne seraient pas dérangés.

Réponse de RWE Renouvelables France : Un sondage établi par la société IFOP a été réalisé à la demande de la FEE (France Energie Eolienne) en 2016 sur ce sujet : <http://fee.asso.fr/actu/etude-ifop-2016-lacceptabilite-de-leolien/>. Cette enquête a été réalisée auprès de riverains et d'élus. C'est un jugement global positif en faveur de l'énergie éolienne. De plus, d'après l'enquête Harris Interactive de 2020, 76 % des riverains de parcs éoliens en ont une image positive.

Remarques : « Les valeurs immobilières de nos biens vont considérablement baisser. »

« À la suite des photomontages que vous nous avez montré, nous sommes sûrs que les habitations d'Orluc vont perdre 30% de leur valeur immobilière ! »

Réponse de RWE Renouvelables France : La valeur de l'immobilier dépend de nombreux critères : activité économique de la zone considérée, opportunités en termes d'emploi local, services publics disponibles à proximité, état global du marché du logement, valeur du bien immobilier et évolution de cette valeur, localisation de la maison dans la commune, etc. Les variations du coût de l'immobilier sont liées, en premier lieu, aux prix du marché et aux services fournis par un territoire (transports, écoles, déchets, etc.). Ainsi, l'implantation d'un parc éolien n'a pas d'impact sur la valorisation objective d'un bien. En revanche, il peut jouer

sur des éléments subjectifs qui varient d'une personne à l'autre (certains apprécient les éoliennes, d'autres non). À date, aucune étude ne montre cependant qu'il existe un lien entre la construction d'un parc éolien et une variation de la valeur d'un bien immobilier.

Sur l'avis des acteurs locaux

Remarque : « Le préfet peut aller à l'encontre de l'avis des populations ! »

Réponse de RWE Renouvelables France : L'avis des mairies et des riverains sont effectivement consultés mais ne sont pas décisionnaires.

Le Préfet s'appuie sur les retours du Commissaire-enquêteur suite à l'Enquête Publique et du dossier technique pour prendre sa décision et autoriser ou non le projet. Il demande également la délibération des conseils municipaux. Il a néanmoins tout pouvoir de décision et peut effectivement aller à l'encontre de l'avis du Commissaire-enquêteur et/ou des élus, même si cela reste plutôt rare.

Question : « Pouvez-vous nous dire ce qu'il est ressorti de votre rendez-vous avec le PNR ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Nous avons effectivement rencontré certains élus du PNR fin mai. Le PNR ne s'oppose pas forcément au projet, cependant il se doit d'adopter une posture neutre/défavorable du fait du respect de sa charte et ses recommandations.

Question : « Vous avez parlé des contraintes techniques et environnementales mais vous n'avez pas évoqué l'avis des habitants qui peut être contraire à la construction de ce parc ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Nous sommes totalement conscients de vos inquiétudes vis-à-vis de ce projet. Pour nous l'acceptation sociale du projet est très importante et c'est pourquoi nous mettons en place cette démarche de concertation et d'information pour pouvoir prendre en compte votre avis et faire évoluer le projet ensemble.

Question : « Que faites-vous si le conseil municipal se retire ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : L'avis et les délibérations des mairies sont consultatifs. Cependant, nous souhaitons développer ce projet avec les communes concernées et nous sommes attentifs aux attentes de chacun pour co-construire un projet qui correspond à leurs besoins.

Sur la concertation

Question : « Cet atelier est-il le dernier rendez-vous de concertation que nous aurons ? Il y a-t-il d'autres sujets de co-construction ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : La démarche de concertation se poursuit jusqu'au dépôt du dossier en Préfecture, avant la phase d'Enquête Publique. Le prochain rendez-vous de concertation a lieu le samedi 17 juillet 2021 pour une visite de parc éolien. Puis en septembre, un nouvel atelier de co-construction aura lieu afin de poursuivre la co-construction, notamment autour des mesures d'accompagnement.

3.2| Sur l'identification des points de prises de vue des photomontages

Depuis juillet 2020, le bureau d'études ENCIS Environnement travaille sur l'étude paysagère qui consiste à :

- Identifier les sensibilités du territoire,
- Définir un projet ayant la meilleure insertion paysagère possible.

C'est dans le cadre de cette étude que 40 photomontages seront réalisés puis ajoutés au dossier.

Vous trouverez dans le support de présentation de l'atelier les exemples de photomontages partagés aux participants.

Les participants ont ensuite proposé de nouveaux points de prise de vue afin de simuler la vue, une fois le parc construit, dans les lieux de vie du territoire : habitations, points de vue, etc.

Les propositions de points de prises de vue de photomontages sont :

- Depuis le bourg de Gourdon
- Depuis le bourg de Murat

- Depuis le bourg d'Orluc
- Depuis un point de vue à l'Est de l'éolienne E1
- Depuis des axes d'habitations proches de la zone d'étude
- Depuis un point de vue à l'Ouest des habitations de la Nouaille

Voici les questions et les remarques formulées au cours de cette séquence :

Proposition : « Il serait intéressant de publier les cartes paysagères sur la plateforme du projet. »

Réponse de Mazars : Vous retrouverez le support de présentation de cet atelier, avec les cartes présentées sur le site du projet, rubrique « les documents de la concertation ».

Remarque : « A quelle distance sont en moyennes les éoliennes des habitations ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Les distances entre les habitations et les éoliennes sont en moyenne de 560 à 800 mètres. Avec les photomontages que nous vous communiquerons dans le dossier qui sera consultable en mairie vous pourrez mieux visualiser leur intégration dans le paysage.

Remarque : « Il faut être vigilant car il y a déjà des photomontages qui circulent. »

Réponse de RWE Renouvelables France : Si des photos et des montages ont déjà circulé, ceux-ci ne peuvent pas être les nôtres.

Question : « Qu'est-ce qui pourrait limiter l'impact du parc sur le village d'Orluc ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Les mesures ERC permettent d'atténuer les impacts visuels. Nous pouvons imaginer planter des haies ou encore des arbres pour faire office de masques visuels. Cependant, nous ne négligeons pas cet aspect, nous savons que l'impact visuel est réel. Nous pourrions aborder le sujet lors du prochain rendez-vous de la concertation en septembre 2021.

Remarque : « Sur l'un des points de vue que vous nous avez montré, nous nous trouvons à bien plus de 500 mètres et pourtant nous voyons très bien les éoliennes. J'ai peur de ce que cela va donner quand nous serons plus proche. »

Réponse de RWE Renouvelables France : L'impact visuel des éoliennes sur les paysages est une question subjective et qui reste à l'appréciation de chacun. Cependant, nous ne pouvons pas vous dire que nous ne verrons pas les éoliennes. Un parc éolien se voit mais nous avons différents outils et différentes mesures qui permettent d'en limiter l'impact.

Remarque : « Nous verrons les points lumineux la nuit ! »

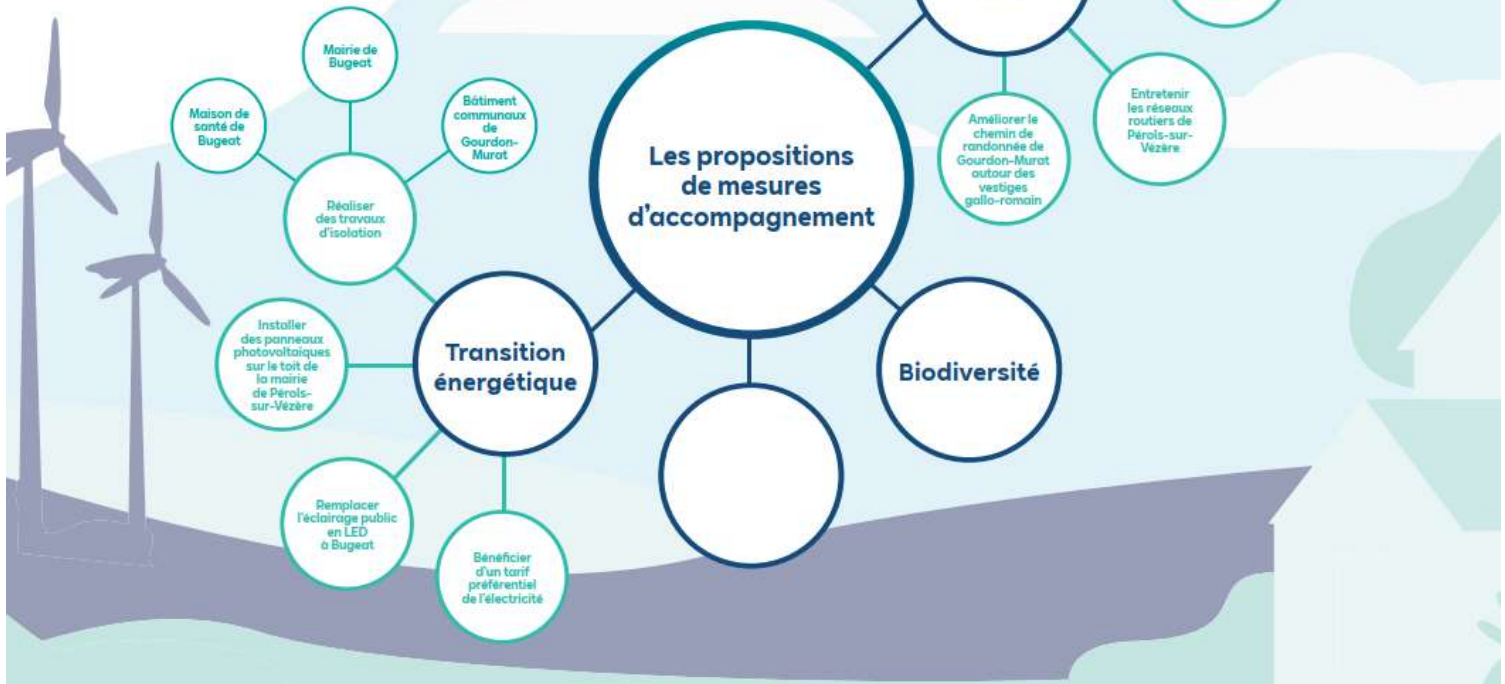
Réponse de RWE Renouvelables France : Nous avons tout à fait conscience de cette nuisance. Cependant, le balisage lumineux est obligatoire et réglementaire.

3.3| Sur la co-construction des mesures d'accompagnement

Afin de maximiser les retombées pour le territoire, RWE Renouvelables France souhaite co-construire les mesures d'accompagnement avec les acteurs du territoire. À la suite d'un premier échange avec les élus des communes concernées, quelques propositions ont été émises. Pendant cet atelier, les participants ont proposé de nouvelles mesures, approfondies certaines les mesures à mettre en œuvre sur le territoire.

Les mesures d'accompagnement émises par les élus des communes concernées par le projet sont les suivantes :

Projet éolien des Mille Vents



Lors de cette séquence, les participants ont proposé les mesures supplémentaires suivantes :

- « Il pourrait être pertinent de créer un sentier de randonnée pédagogique autour des éoliennes. Les éoliennes vont certainement attirer des visiteurs. »
- « Je pense qu'il faudrait refaire la voirie de la commune de Gourdon-Murat. »
- « Dans le cadre des partenariats avec les distributeurs d'énergie, il serait bien de se renseigner sur les tarifications. »
- « À Bonnefond, il serait nécessaire d'améliorer les réseaux d'eaux. »

Vous trouverez ci-dessous les questions et les remarques des participants sur les mesures d'accompagnement :

Sur les propositions des communes concernées par le projet

Question : « Vous n'avez eu aucune proposition de mesures sur la commune de Bonnefond ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : L'enfouissement des lignes électriques nous a été proposé. D'autres mesures seront également discutées par la suite.

Remarque : « C'est un travail qui doit être approfondi et fait avec les autres municipalités. Nous ne voudrions pas prendre de décisions sans les élus des autres communes. »

Réponse de RWE Renouvelables France : Nous devons avancer ensemble autour d'un projet de territoire. Il est important que chacun puisse participer et contribuer à l'évolution du projet. La démarche de concertation que nous avons entrepris permis d'inclure le plus grand nombre de personne. Nous espérons pour cela que davantage d'habitants et d'élus seront présents aux futurs ateliers pour poursuivre ces échanges collectivement.

Question : « Comment ont émergé ces propositions ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Lors d'un rendez-vous avec les élus des communes concernées par le projet, nous avons échangé autour des mesures d'accompagnement à mettre en place sur le territoire. Il s'agit uniquement d'une base de travail qui doit être revue et complétée avec les habitants des communes.

Sur les modalités des mesures d'accompagnement

Question : « De quel montant disposons-nous pour les mesures ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Nous ne pouvons pas encore le déterminer précisément. Les montants dépendront du nombre et de la puissance des éoliennes installées. Nous pourrons vous en dire plus lors du prochain rendez-vous de concertation en septembre 2021.

Remarque : « Il existe une enveloppe pour le financement de ces mesures d'accompagnement. Il faudra faire attention à ce que les mesures profitent aux habitants les plus impactés. »

Réponse de RWE Renouvelables France : Dans le cadre de ces mesures, il ne sera pas possible de faire du cas par cas et d'individualiser les mesures. Les mesures doivent servir l'intérêt du collectif mais nous pourrions effectivement cibler leurs localisations et leurs objets sur les lieux les plus impactés par le projet.

Question : « Quel est le périmètre qui pourrait bénéficier des mesures d'accompagnement ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : C'est une donnée que nous pourrions définir ensemble lors du prochain atelier.

Sur les propositions émises

Question : « Comment pouvez-vous intervenir sur le montant de nos factures d'électricité ? Cela peut être compliqué à mettre en place car chacun à son fournisseur. »

Réponse de RWE Renouvelables France : Il nous est possible d'établir des partenariats avec des distributeurs d'énergie, ce qui nécessite souvent de changer de distributeur. Nous avons l'habitude de travailler avec Planète-Oui, qui propose un rabais de 15% du montant de la facture. De plus, les tarifs de l'électricité sont règlementés, chaque partenariat se fait donc dans le respect de la réglementation.

Question : « Le soutien financier à l'installation de panneaux photovoltaïques que vous proposez est-il cumulable avec d'autres aides ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Tout dépend du montage financier du projet. Certains montages peuvent le permettre, d'autres non.

Remarque : « La visite de parc que vous proposez semble loin. »

Réponse de RWE Renouvelables France : Il est vrai que le parc que nous avons choisi de visiter n'est pas tout près. Mais cela se justifie. Il n'y aurait pas grand intérêt à aller visiter le parc de Peyrelevade premièrement car vous le connaissez probablement mais aussi car il n'est pas comparable au parc que nous voulons développer. Les technologies des machines ont beaucoup évolué et celles de Peyrelevade n'ont plus rien avoir avec ce que nous installerons. Dans la région, il n'y a pas de parc comparable à celui de Mille Vents, c'est pourquoi nous avons choisi celui-ci.

4. Prochaines étapes de la concertation

Une visite de parc éolien sera organisée le samedi 17 juillet 2021, celle-ci a pour objectifs de :

- Expérimenter la proximité avec les éoliennes et vous en expliquer le fonctionnement,
- Recueillir vos propositions pour la suite du projet et de la démarche de concertation.



Visite du parc éolien des Landes

Samedi 17 juillet 2021

**Sous réserves des décisions gouvernementales*

Départ en bus à 8h00 depuis la mairie de Bugeat, retour prévu vers 16h.

Pour cette journée, pensez à vous munir de chaussures de marche fermées. Et pour le déjeuner, nous nous chargeons de tout !

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Ophélie JOVELIN (équipe concertation de Mazars)

Par téléphone au 07 61 58 56 91

Par mail : ophelie.jovelin@mazars.fr

Ou à vous rendre sur le site internet du projet :

www.projeteolien-millevents.fr

Quelles sont vos questions sur le projet éolien ?

Quelle est l'éolienne qui produit le + ?

↳ L'éolienne qui produirait le + est celle 6 + au Nord

C'est à cause des contraintes que les eol sont alignés ?

A l'origine les eolennes étaient + au Nord mais les contraintes de

l'ensemble nous ont poussés à les déplacer

La E3 est la plus près de l'homme ?

La + près du village s'est E1 à 560m

Quelles sont vos questions sur le projet éolien ?

Les éoliennes sont dans la trouée ?
Topographie inférieure (niveau du vent)

Quelle est la puissance nominale ?
≈ 6 MW
6,5 MW

Le cadastre est plus fort que précédemment ?
Non, notion d'échelle

À combien de m est la E3 ?
560m

Vous avez parlé de contraintes, mais pas de haies
L'occupation forestière est importante pour nous.

La région a-t-elle besoin d'énergie ?
Mix énergétique en plus des barrages

Pourquoi importante dans une région peu ventée ?
De notre point de vue, éolien est suffisant

Mais vous êtes dans un autre paysage
Ce projet a beaucoup plus d'impact

Après les mesures, on ne peut pas cacher le parc
On peut limiter l'impact sur certains visibilités

Sous réserve, l'action serait visible ?
Risque à 61 € / kWh

Les actions peuvent-elles être mises en œuvre ?

Quelle valeur de prix on apporte à la région ?
Qualité subjective de nos points de vue c'est une conviction

L'IFER est à la commission
20% pour la commune puis répartition aux régions, DEP

Quelle est l'avis d'un habit pour un tel projet ?
→ partage exp concertation

Après ça correspond SIB ?
Équivalent à vos chambres à coucher + donner au local

Il y a une autre système de montage ?
Oui elles seraient installées sur

Put-on parler la simplification de tout ?
Oui

Après toute ça sur 8 ans ça peut être réalisable ?

Les valeurs des matériaux sont diminuées
Les bus, on ne voudrait plus avoir de bus

Envoyer ça en autorisation
Ne discutez pas dit qu'on ne peut pas grand chose

Quelles sont vos questions, propositions ou remarques sur l'étude paysagère ?





Quelles sont vos questions sur l'étude paysagère ?

Quelle distance depuis Orléans ?
À vérifier

Elles sont bien près du hub

De la Nouvelle est tout bon le parc

Les photographes sont essentiels

Qui est à qui pour valider l'impact de Orléans ?
Implantation hérisson par exemple

Pourquoi ne pas le mettre plus près du hub ?
Différents contrastes

Pourquoi la réglementation est type de Scen

Nous impact réel "à ne pas oublier"

Étude de danger prend en compte grille et chute

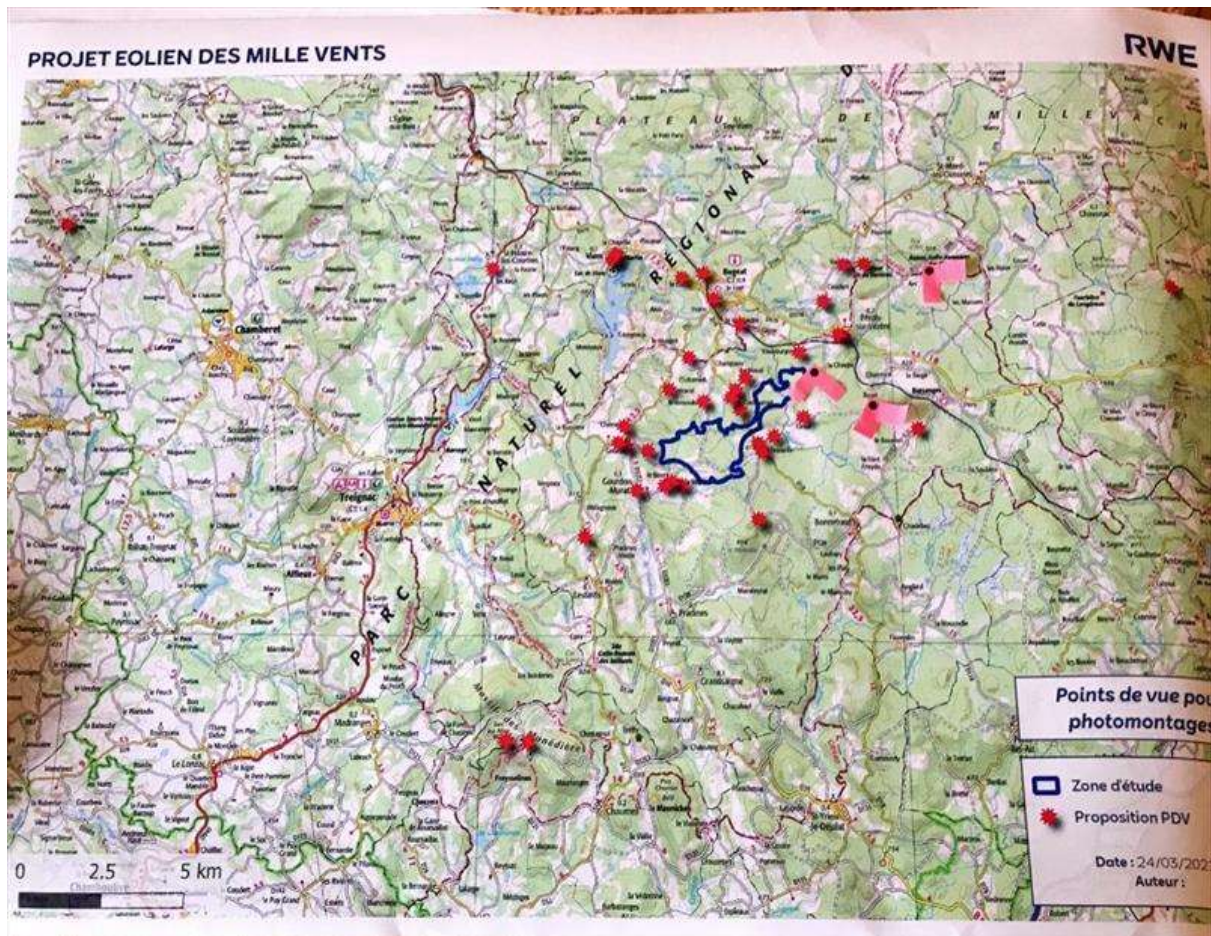
Pourquoi se situe géographique ?

Faire du PRT depuis
Axe d'hab
Hub Nouvelle vers l'Ouest

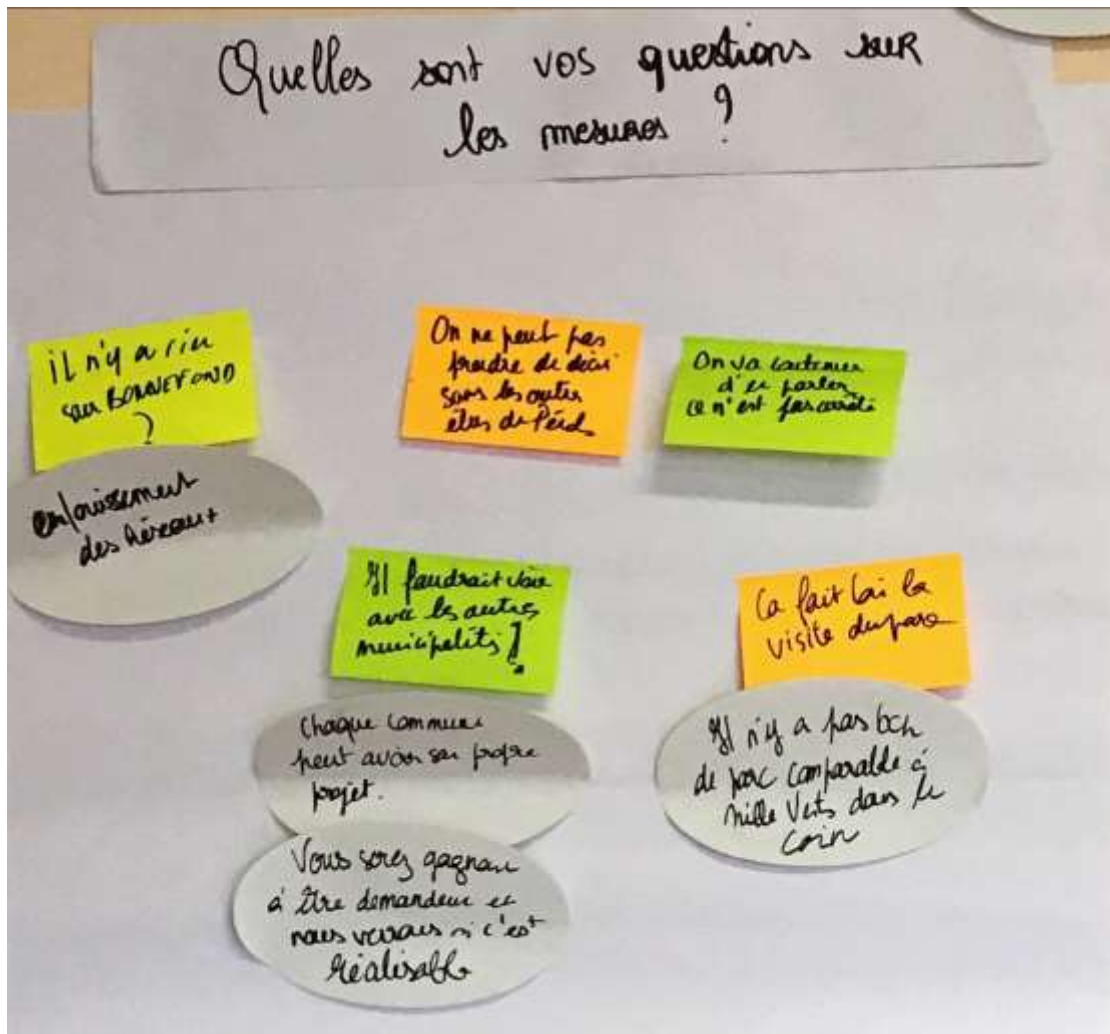
Que faut-il voir si le CA doit être dimensionné ?
À vérifier

Que faut-il voir si le CA se réalise ?
Vote conseil d'ad et préfet prend en compte

Quels points de prises de vue de photomontages ?



Quelles sont vos questions et propositions autour des mesures d'accompagnement ?



Quelles sont vos questions sur les mesures ?

Quel impact par la mesure ?
A définir

Les mesures sont sur 1 km !
Ça peut se définir ensuite

RWE

Projet éolien des Mille Vents

Les propositions de mesures d'accompagnement

Cadre de vie

Transition énergétique

Biodiversité

Oui

Antenne pour réseau

Suivi à PV

Quelles sont vos questions sur les mesures ?

Comment pourrions-nous intervenir sur la facture ?

Comment faire pour que les mesures soient plus efficaces ?

Comment les mesures sont-elles faites ?

Est-ce que la facture est claire ?

C'est un partenariat avec votre distributeur d'énergie

Cela implique de changer de fournisseur si l'actuel ne fait pas de partenariats

Cela implique de travailler avec les voisins et avec les syndicats

Il faut que le distributeur garantisse la qualité de l'énergie

De distribution pour 2 chats et de fait les consommateurs

Les tarifs de l'électricité sont réglementés

Il ne faut pas avoir peur pour les voisins

Les mesures de confort énergétique de base les à copier

Créer un service technique pour aider

Se renseigner sur les tarifs possibles

Réaliser la mesure à la Noix

Réaliser la mesure à la Noix

Réaliser la mesure à la Noix

RWE

Projet éolien des Mille Vents

Les propositions de mesures d'accompagnement

The diagram shows a central circle 'Les propositions de mesures d'accompagnement' connected to three main areas: 'Transition énergétique', 'Biodiversité', and 'Cadre de vie'. Each area has several sub-points in smaller circles. The 'Transition énergétique' section includes 'Production d'énergie renouvelable', 'Efficacité énergétique', and 'Génération de chaleur'. 'Biodiversité' includes 'Préserver les habitats naturels', 'Planifier les travaux', and 'Suivre l'évolution de la biodiversité'. 'Cadre de vie' includes 'Améliorer l'accessibilité', 'Améliorer la qualité de l'air', and 'Améliorer la qualité du paysage'. There are also several yellow sticky notes with handwritten notes like 'Bonneford Améliorer le réseau d'eau', 'Bonneford Réparer la voirie', 'Faire des aménagements pour les personnes âgées', and 'Sentier de randonnée autour des éoliennes'.